

Santé des pieds des bovins et initiation au parage



Vendredi 02 février 2024

De 9h à 17h

POUR LES ÉLEVEURS DE BOVINS



Monteynard



Thomas JUDLIN

Les boiteries sont de plus en plus fréquentes à cause de l'évolution des conditions d'élevage (intensification, augmentation des effectifs, parfois zéro pâturage,...) Elles occasionnent de lourdes pertes économiques (chute de production, réforme précoce des animaux, temps passé par l'éleveur, soins apportés aux animaux boiteux,...) Les éleveurs se sentent démunis et souhaitent apprendre à parer eux-mêmes leurs animaux pour réduire les coûts ou traiter un animal en urgence avant la venue du parleur.

Objectifs

- Améliorer les connaissances et la capacité à détecter les boiteries
- Reconnaître les principales lésions rencontrées
- Savoir dans quelles circonstances il faut appeler le parleur / vétérinaire
- Avoir une vision globale de la santé des pieds du troupeau
- Connaître les bons gestes pour un parage préventif et curatif en toute sécurité

Au programme

Accueil, programme et présentation

Séquence 1 : Rappel de l'anatomie des pieds et des aplombs.

Séquence 2 : Méthodologie du parage (choix de la contention, présentation du parage fonctionnel, des différentes lésions, du parage curatif et du choix du traitement à mettre en place).

Repas offert pour tous les adhérents au GDS38, une participation de 20 € est demandée aux éleveurs non adhérents

Séquence 3 : Chaque stagiaire s'entraîne au parage sur des pièces anatomiques.

Séquence 4 : Démonstration de parage fonctionnel et/ou curatif par le formateur, et entraînement pour ceux qui le souhaitent sur une vache en cage de contention.

Evaluation de la formation

Méthodes pédagogiques

Echanges et questions/réponses entre les stagiaires et le formateur
Présentation powerpoint
Pratique du parage sur des pièces anatomiques et observation du parage d'une vache en cage de contention



Inscription obligatoire par mail, téléphone ou courrier auprès du GDS38 avant le 26 janvier 2024.



Une combinaison de travail offerte à chaque participant

Tarifs de la formation

Bulletin d'inscription

Vendredi 02 février 2024

Formation "Santé des pieds des bovins et initiation au parage"



Inscription obligatoire avant le 26 janvier 2024

Merci de renvoyer ce bulletin au GDS par :

Courrier : GDS de l'Isère
145 espace trois fontaines
38 140 RIVES

Mail : (pour réserver votre place) : gds38@reseaugds.com

Fiche de renseignements

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

N° cheptel ; Adhérent au GDS : Oui Non

Nom de l'élevage :

Adresse :

Code postal et Ville :

Mail :

Téléphone :

Une combinaison de travail offerte !!

Modèle Homme : M (T3) L (T4) XL (T5) 2XL (T6)
 3 XL (T7) 4XL (T8) 5 XL (T9)

Modèle Femme : XS (T1) S (T2) M (T3) L (T4) XL (T5) 2XL (T6)

↳ Attention, taille petit !!

Comment avez-vous pris connaissance de ce stage ? Par qui ?

Quelles sont vos attentes ?

Je joins à ce bulletin un chèque de caution de 50 € à l'ordre du GDS38 pour ma participation au stage et qui me sera restitué à la fin du stage.

Je dispose d'un délai de rétractation jusqu'à une semaine précédent la formation.

Pour le règlement de la formation, merci de se munir d'un carnet de chèque le jour de la formation.

Fait le, à

Signature :



•0 € : éleveur adhérent au GDS et bénéficiant du fonds VIVEA (repas offert par le GDS)

•20 € : éleveur non adhérent et bénéficiant du fonds VIVEA

•50 € : éleveur adhérent au GDS mais ne bénéficiant pas du fonds VIVEA (repas offert par le GDS)

•70 € : éleveur non adhérent au GDS et ne bénéficiant pas du fonds VIVEA

Contact

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la responsable de stage :

Céline SAVOYAT

via le standard du GDS38
au 09 74 50 85 85

ou par mail à
gds38@reseaugds.com

Un support de formation sera remis aux participants.

Une attestation de présence sera envoyée.

Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.

Il n'y a aucun prérequis à avoir.

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.

Le règlement intérieur est disponible sur www.fr.gdsaura.fr

Les éleveurs adhérents au GDS sont prioritaires.

